

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

066-246600415-DE_057_2026-DE

AGEDI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

OBJET :

**Fixation du coefficient de la TAXe
sur les Surfaces COMmerciales
(TASCOM)**

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

Délib. n°6b – 21/04/2026

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous Préfecture de
Prades

le

Par porteur

Publié le

Notifié le

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llores, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune d'Ille sur Têt, salle la Catalane, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : jeudi 09 avril 2026

Présents : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BENDRELL Brigitte (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEVOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), DRAGUÉ Céline (T), FABRESSE Alain (T), GILI Valérie (T), GUINCHARD Jean-Christophe (T), HAUTEFAYE France (T), LABAU Agnès (T), MESA Michaël (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), QUINTUS Cécile (T), SOLERE Jean-Claude (T), STORCH Jacques (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : LIZANA BONAFOS Karine (T)

Absents ayant donné pouvoir : MARTINEZ Marie (T) à BOTEVOL Claudine (T), OLIVE Joseph (T) à PELISSIER Alain (T), LOPEZ Valérie (T) à VIDAL Gilles (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

066-246600415-DE_057_2026-DE

VU le point 24.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010

CONSIDERANT que la hausse du coefficient de TAXe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM), actuellement de 1, a été validée lors des commissions finances et conférence des maires des 5, 19 et 25 novembre 2024,

CONSIDERANT que la première année d'augmentation, le coefficient ne peut dépasser 1.05,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

FIXE le coefficient de TAXe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) à 1.05

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ile sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Robert OLIVE**

